



COMPTE-RENDU DE LA REUNION ANNUELLES DES BALISEURS/COLLECTEURS LE SAMEDI 30 AVRIL 2022

Intervenants CDRP 06 :

- Patrick REY : Président CDSI, membre Comité National Marche en ville, représentant national à la Commission du Massif des Alpes
- Philippe TORT : Responsable du Numérique, des collecteurs, contact édition du Publiweb. Aménageur, administrateur et gestionnaire WEB SIG, administrateur Appli Mobile
- Joëlle FERAUD : Baliseuse, gestion administrative des licences baliseurs, référente marche en ville dans le 06, responsable technique projets
- Michel PERACCHIA : Collecteur, Webmaster
- Hervé BRASSART : Responsable balisage

Intervenant Conseil Départemental 06 :

- Marianne VIGNOLLES : Cheffe du service des randonnées et des activités de pleine nature - Direction de l'Environnement et de la Gestion des Risques - Département des Alpes-Maritimes

Intervenant Parc National du Mercantour :

- Julien CHAUDET : Chargé de mission sentier et signalétique - Parc national du Mercantour

60 baliseurs ont répondu présent pour cette réunion en présentielle attendue depuis 2 ans.

L'arrivée des participants commence à 8h30 avec un accueil café et viennoiseries. La réunion commence à 9h

MATIN : REUNION CDSI BALISEURS

1 – Composition de la Commission Sentiers Itinéraires Numérique

Patrick REY rappelle à tous la composition de la CDSI et le rôle de chacun :

12 membres du codir, 1 conseiller technique, 102 baliseurs, 12 collecteurs

2 – Les baliseurs CDSI

Une équipe de 102 baliseurs / collecteurs

- 67 baliseurs/collecteurs licenciés dans 25 clubs affiliés à la FFRandonnée
- 35 baliseurs/collecteurs n'ont pas d'affiliation à un club
- 4 sont adhérents aux Amis de Saint-Jacques
- L'ANRAM est le club qui fournit le plus de baliseurs : 8. Puis viennent le GAM 7, Côtes et Marches 6, Falicon Oxygène 5, Montjoies, Marcheurs des Monts, Montagne Aventure et Découverte 4
- 24 nouveaux baliseurs formés cette année à Grasse au centre vacances des Cèdres
- 20 baliseurs n'ont pas renouvelé en 2021/2022
- Des secteurs de balisage sont encore disponibles

3 – Le bilan balisage 2021

Malgré les restrictions sanitaires du début d'année, et les conséquences des secteurs fermés à cause des intempéries, nos bénévoles baliseurs ont entretenu cette année plus de 660 km sur les 1060 km de GR®, les 42,5 km de GR® de Pays et des nouveaux PR® labellisés.



Cela représente plus de 2500 heures de présence sur le terrain. Les baliseurs sont essentiels pour tous les randonneurs et promeneurs mais aussi le maillon indispensable au bon fonctionnement de la CDSI. Patrick REY remercie l'ensemble des baliseurs et leurs clubs.

Voir Annexe 1 – Bilan Balisage 2021

4 – Rappel des règles de balisage

Utilisation obligatoire des gabarits fournis par le comité, une marque à effectuer tous les 150 m sur les supports, application fidèle de la charte officielle.

Le rapport de balisage, la note de frais et ses justificatifs doivent être envoyés après chaque intervention. Il est conseillé d'ajouter des photos au rapport de balisage afin de justifier de notre passage auprès du Conseil Départemental.

5 – Objectifs de balisage 2022

En accord avec notre convention de partenariat avec le CDO6, des objectifs de balisage ont été mis en place. Nous avons pour mission de baliser en priorité des secteurs précis, certains ne sont pas encore attribués. Il est demandé à l'équipe de se montrer disponibles pour baliser ces secteurs.

Voir Annexe 2 – Tableau des objectifs balisage 2022 et secteurs libres

6 – Rappel des démarches administratives

Joëlle FERAUD, administratrice de la CDSI, rappelle à tous les démarches administratives pour le renouvellement des licences baliseurs.

Éléments du dossier envoyé par le CDRP06 dès le début de la rentrée sportive

- Fiche de renseignements
- Autorisation de droit à l'image
- Cession ou refus de droits photo
- Certificat médical datant de moins d'un an ou attestation

A noter que le RIB et la carte grise ne seront fournis que si un changement a eu lieu depuis la saison précédente

La demande est faite par les baliseurs de simplifier ces démarches et de limiter le nombre de documents administratifs à fournir.

Dès retour du dossier complet

- Convention de balisage établie en double exemplaire : un exemplaire à conserver sur soi lors des missions de balisage / un exemplaire à renvoyer signé
 - Obtention de la carte baliseur
 - Obtention de la licence « IRA Baliseur ou IMPN Baliseur »
- Réservée aux baliseurs/collecteurs officiels faisant partie d'une association affiliée FFRandonnée 06.

C'est la FFRandonnée Alpes-Maritimes qui édite les licences et non l'association affiliée.

Alain BAUHARDT, président du CDRP06, intervient pour saluer les participants et remercier les bénévoles pour leur travail sur les sentiers.



7 – Intervention du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et du PNM

Marianne Vignolles explique à tous le rôle départemental dans la création et l'entretien des sentiers de randonnées

- Le département établit un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). (Près de 1200 km de GR inscrits au PDIPR dont + de 500 km en zone cœur du PNM)
- Il assure l'aménagement, l'entretien, la signalétique
- Il fait la promotion des itinéraires

Suite à la tempête Alex, plusieurs centaines de Km GR ont été détruits. Le Département a estimé le montant des travaux entre 3 et 4 millions d'euros, ce qui a entraîné le recrutement de techniciens supplémentaires, plus de 40 chantiers réalisés pour la reconstruction des GR (ponts, passerelles, réfection des assises, murs de soutènements...) Un budget exceptionnel post tempête est maintenu en 2022 (environ 1,5 millions)

Une convention de partenariat est mise en place avec le CDRP 06 avec une subvention de fonctionnement afin d'assurer le balisage et petit entretien des GR.

Julien CHAUDET rappelle les travaux effectués en zone cœur du PNM pour plus de 300 000 euros : accès au refuge de la Cougourde, sentiers des lacs de Prals, sentier du col de Fenestre.

Il rappelle aux baliseurs que le Parc doit être averti de leurs interventions à l'avance.

12h les participants sont conviés pour un apéritif organisé par Christiane STENTA et Joëlle FERAUD.

Hervé BRASSART organise la distribution du matériel demandé par les baliseurs, Aurélia se charge de l'attribution des secteurs de balisage.

La réunion reprend à 13h30 avec Philippe TORT pour la partie collective et numérique des sentiers. 28 personnes sont présentes.

APRES-MIDI : REUNION CDSI Numérique collecteurs

1 - Bilan 2020-2021

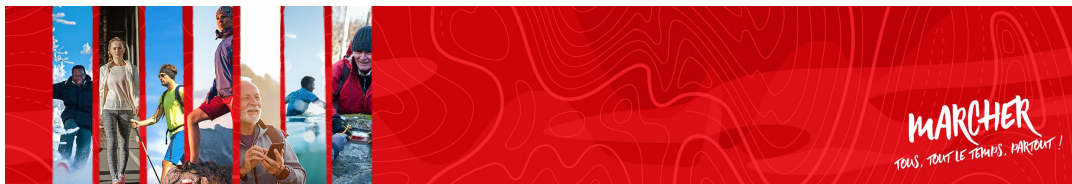
- 26 x Collecteurs à l'origine : 16 opérationnels / 10 collecteurs ont arrêté
- WebSIG:
 - 3 Gestionnaires WebSIG : Formation prévue 18-19 juin 2022 (stage à priori complet)
 - 1 Administrateur
 - 2 Aménageurs
- Publiweb :
 - 1 référent avec le statut « contact édition »
 - 1 Coordinatrice
 - Équipe à renforcer

De 2015 à 2019 nous nous sommes concentrés sur la collecte des GR®, pour un total de 1 100 km.

- Collecte, numérisation et habillage terminés en 2020
- Inauguration du GR®52-GTM et du GR® de Pays « Lou Camin Nissart »

En 2022 nous gérons maintenant 1 730 km :

- GR® et GR® de Pays : 1 210 km
- PR Labellisé : 50 km - Antibes & Villars-sur-Var
- PR non fédéral : 470 km - TopoGuide & MaRando



2 - Planning des collectes pour 2022/2023

- Collectes quadriennales : les GR®52A, GR®51, GR®653A et GR®406
- Collectes GR® de Pays : Lou Camin Nissart (60 km)
- Collectes PR® Labellisé : Antibes & Villars-sur-Var (50 km)
- Collectes Circuits MaRando : Plusieurs dizaines de circuits à collecter
- Collectes Projets en étude : Ce sera pour 2023-2024

A consulter sur notre site internet – Coin CDSI – Le tableau des collectes quadriennales

3 - WebSIG 2.0 – Le point au bout de 1 an

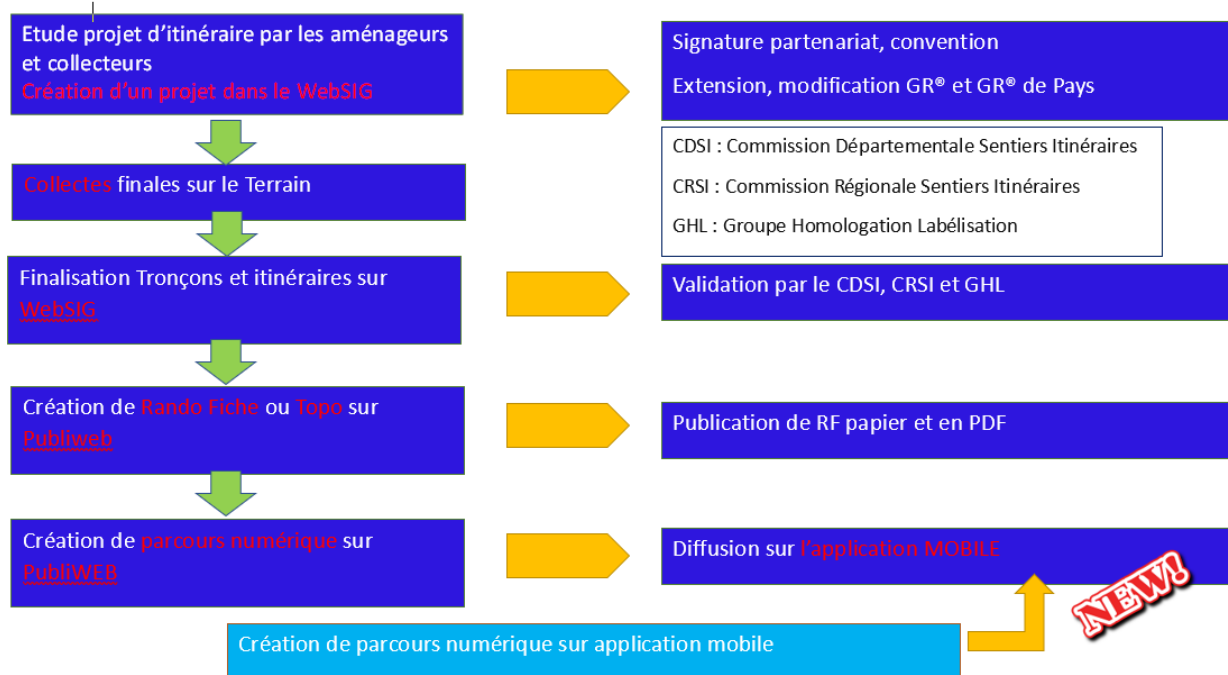
Voir Annexe 3 – WebSig 2.0

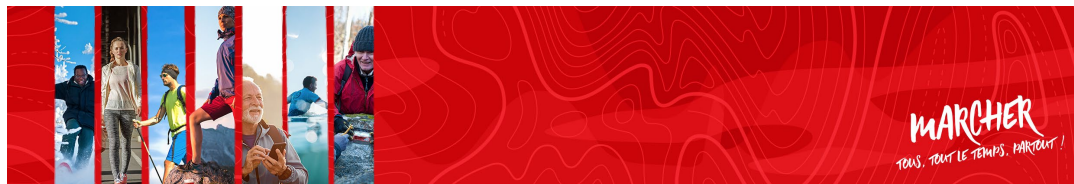
4 – PubliWeb

Le Publiweb inclut toute la partie publication du CDRP06 et de la Fédé

- Création de Rando Fiches
 - Lou Camin Nissart x 1
 - Villars-sur-Var x 3
 - Antibes x 2
- Création d'un nouveau Topo Belles Balades
 - GR®52-GTM (en vente depuis mars 2022)
- Mise à jour des Topos existants
 - Topo 507 sur le GR®5, GR®52, GR®52A
 - Topo sur le GR®4 et GR®406

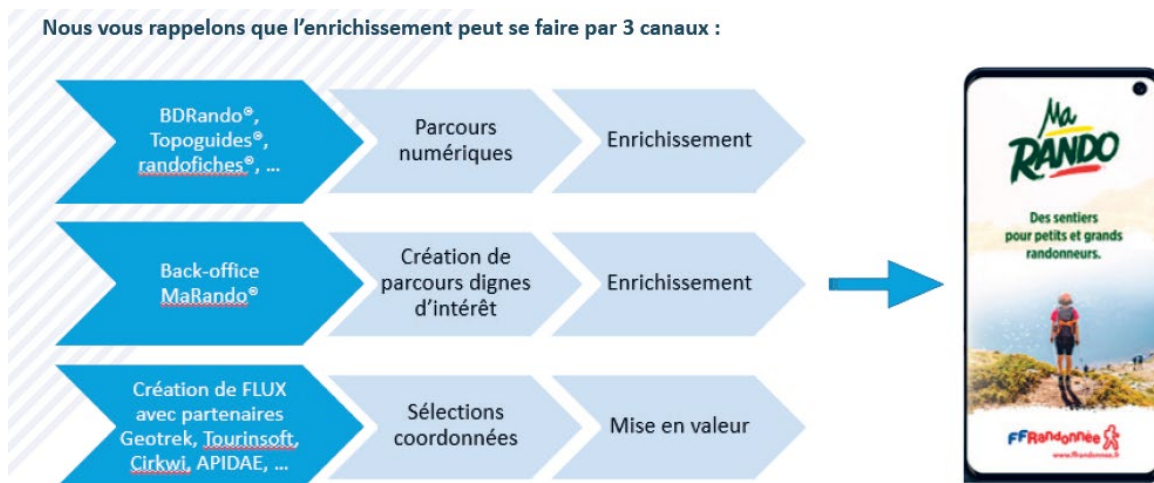
PubliWeb : La chaîne numérique :





5 - MaRando – Application Numérique

La FFRandonnée va lancer son application mobile dès cet été



6 - Les Projets

- Extension du GR®4 et GR®406
 - De Grasse à Cannes
 - De Cannes à Golfe-Juan
- Extension du GR®5 jusqu'à la mer
 - Balisage et collecte à terminer
- Valorisation de la randonnée
 - Communes en demandes
 - Concerne essentiellement des PR
- Projet autour du Loup (rivière)
 - Inter communale
- Projet « Pepper »
 - Entre 06 et Italie
- Projet « CASA »
 - Valorisation de la marche en ville

Michel PERACCHIA, WebMaster du CDRP06, rappelle l'importance de consulter le [site internet](#) du Comité pour y retrouver toutes les informations utiles : fermetures des sentiers, coin CDSI, documents administratifs, informations évènements....

Fin de la réunion à 16h30

*Remerciements à tous les administrateurs CDSI et aux baliseurs/Collecteurs
Pour leur présence et leurs actions bénévoles sur nos sentiers de randonnée.*

Remerciements à nos partenaires pour leurs interventions et leur soutien



Comité Départemental des Alpes Maritimes • 6 bis boulevard Maréchal Juin - 06800 CAGNES-SUR-MER • Tél. 09 51 05 19 23

alpes-maritimes@ffrandonnee.fr

<https://alpes-maritimes.ffrandonnee.fr>

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.